

Autorisation à quitter seul la structure d'accueil

Pour l'année scolaire 2021-2022

Je soussigné (e),, autorise mon enfant, né (e) le à quitter la structure parascolaire « La Parenthèse » et « le point virgule » seul les jours et heures suivantes :

- Lundi à
- Mardi à
- Jeudi à
- Vendredi à

Nous rappelons aux parents que dès l'instant où l'enfant a quitté les locaux de la structure, il est sous la responsabilité entière de ses parents.

Je demande à ce que mon enfant soit envoyé à la maison uniquement suite à mon téléphone :

- oui non

Remarques :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature du parent:

Date et visa de l'institution :